

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Daillens, le 12 mai 2016

Rapport de la Commission des Finances et de la Commission technique sur le préavis du Comité de Direction N°1/2016 relatif au nouveau bâtiment de service avec installations de production d'énergies renouvelables.

Les Commissions des Finances et Techniques, composées de Madame et Messieurs Sylvie Demont, M.-A Borgeaud, P-M Devenoge, Ch.-E. Gavin, Ph. Wiesmann, André Borgeaud et Jacky Chiovini se sont réunies le 10 mai 2016 à la station d'épuration pour étudier le préavis N°1/2016 relatif au nouveau bâtiment de service avec installations de production d'énergies renouvelables.

Le Comité de Direction au complet était représenté, ainsi que Monsieur Lehmann ingénieur de l'entreprise TRIFORM SA et Bernard Augsburgger secrétaire/comptable de l'association. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et des réponses apportées à toutes nos questions.

Le traitement des micropolluants sera obligatoire avant le rejet des eaux traitées de la STEP à la Venoge. L'emplacement le plus approprié pour cette opération est l'actuel bâtiment de service puisqu'il se trouve à proximité de la conduite de rejet. Il sera par conséquent totalement modifié pour abriter toute la technologie nécessaire à l'élimination des micropolluants. Ce projet de transformation du bâtiment sera lié au projet global « Traitement des micropolluants » et fera l'objet d'une autre demande de crédit en temps utile.

En conséquence nous devons recréer un nouveau bâtiment pour abriter les services de la STEP, le laboratoire, la station de chauffage, et l'installation de récupération de gaz que nous vendons à Cosvegaz. Il est aussi nécessaire de mettre ce nouveau bâtiment aux normes sanitaires actuelles et de profiter de créer un environnement de travail correcte pour le personnel, la direction et lors d'assemblées du Conseil Intercommunal. C'est ainsi que seront créés une salle de commande, un laboratoire, local technique, 2 vestiaires, WC du personnel, douche, WC visiteurs/handicapés, réfectoire et salle de conférence.

Le nouveau local de chaufferie a été prévu pour l'installation de 2 chaudières à gaz de 60 KW en remplacement de la chaudière actuelle qui a plus de 20 ans et qui est limite voir insuffisante pour subvenir aux besoins actuels de la STEP. Elle abritera aussi l'installation Cosvegaz. Une pompe à chaleur pour la production d'énergie thermique nécessaire au traitement des boues et au chauffage de la STEP est prévue dans le même local. Le toit du bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 30 KW. L'électricité produite sera entièrement utilisée par la STEP. Cette installation pourrait être subsidiée par Swissgrid ce qui est à vérifier.

Les 2 commissions réunies ont trouvé que le projet présenté par le Comité de direction faisait sens à l'exception toutefois de l'installation de la pompe à chaleur. En effet, l'investissement pour cette installation est de 150'000 Fr. et il n'apporte actuellement aucune économie au niveau des frais d'exploitation. Par contre il augmente l'amortissement de 10'000 Fr. par an. Cette situation est liée au faible coût actuel de l'énergie. Cette situation pourrait toutefois changer si les prix de l'électricité et du gaz revenaient à des valeurs plus importantes. Nous avons donc proposé à la direction de biffer cet investissement et suivant l'évolution du prix de l'énergie et de la taxe CO2, revenir avec cet investissement lorsqu'il sera rentable. Le local de chaufferie construit permettra la mise en place ultérieure de cette installation. Cette proposition a été acceptée par la Direction.

Le financement de ce projet par l'emprunt ne présente pas de risque vu les taux très bas que l'on peut obtenir auprès d'établissements financiers et nous n'atteignons pas la limite d'endettement de l'Association. Il sera amorti sur une période de 30 ans ce qui est tout à fait dans les normes pour ce genre d'investissement.

En conséquence, la Commission Technique et la Commission des Finances réunies proposent de diminuer la demande de crédit de Fr. 150'000 et d'en fixer le montant à Fr. 1'614'000.-

Conclusions :

Le Conseil Intercommunal de l'AIEE

1. Vu le préavis du Comité de direction N°1/2016 relatif au nouveau bâtiment de service.
2. Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire.
3. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.


Décide


- D'autoriser le Comité de Direction de notre Association à entreprendre les travaux nécessaires
- De financer ces travaux devisés à Fr. 1'614'000 par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités de l'Association.
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du Bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.
- D'inscrire les charges d'exploitation dans ses prochains budgets.

Les membres et les suppléants des commissions Finances et Techniques

Sylvie Demont : 

Philippe Wiesmann : 

Michel-Alain Borgeaud : 

André Borgeaud : 

Pierre-Michel Devenoge : 

Charles-Ed. Gavin : 

Jacky Chiovini, rapporteur 